

Initiatives ministérielles

Une autre modification permettrait au ministère du Développement des ressources humaines d'offrir de meilleurs services aux personnes invalides qui essaient de réintégrer le marché du travail.

• (1250)

Aux termes des dispositions actuelles du Régime de pensions du Canada, les cotisants invalides qui sont incapables de travailler peuvent avoir droit à une pension d'invalidité. Les administrateurs du RPC sont en train d'évaluer un projet qui vise à offrir des services de réadaptation aux bénéficiaires d'une pension d'invalidité qui seraient le plus susceptibles de tirer profit de tels services.

Ces services de réadaptation seraient offerts par des spécialistes du secteur privé. Toutefois, pour que ces professionnels puissent évaluer la situation des personnes invalides et déterminer les services dont elles peuvent avoir besoin pour réintégrer le marché du travail, ils doivent avoir accès aux renseignements concernant ces personnes. Actuellement, le Régime de pensions du Canada ne permet pas au ministère du Développement des ressources humaines de fournir ces renseignements directement à ces professionnels.

L'une des modifications prévues par le projet de loi permettrait aux services du RPC de fournir cette information directement, ce qui simplifiera les choses, car, en ce moment, le ministère doit donner l'information au client, qui la transmet ensuite au spécialiste en réadaptation.

Deux autres modifications permettront de divulguer certains renseignements dans des circonstances précises afin que le gouvernement du Canada puisse lancer deux grandes initiatives, dont l'une permettra au Service correctionnel du Canada d'exiger des détenus des établissements fédéraux une partie de leur revenu pour le logement et la nourriture.

Une modification permettra donc de communiquer les renseignements sur les prestations du RPC et de la SV au Service correctionnel pour qu'il en tienne compte, avec les autres renseignements sur le revenu, pour calculer le montant à exiger pour l'hébergement et la nourriture.

Une autre disposition autorisera la communication, au ministère de la Justice et procureur général du Canada et au commissaire de la GRC, de renseignements sur les prestations de SV, de RPC et d'assurance-chômage afin de faciliter les enquêtes sur des personnes soupçonnées de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, les poursuites et l'extradition.

Enfin, une autre modification permettra de fournir des renseignements sur des clients à la Société canadienne des postes au moyen de bandes magnétiques ou d'autres moyens électroniques pour imprimer les décisions sur les prestations et les lettres de refus. Si la SCP obtenait ce marché, des conditions rigoureuses régiraient la nature de ces divulgations et les circonstances dans lesquelles elles peuvent être faites.

La SCP serait soumise aux clauses contractuelles du gouvernement et serait obligée de protéger le caractère confidentiel du courrier et de respecter la Loi sur la protection des renseignements confidentiels. Il est important de souligner que cette

communication de renseignements ne réduit en rien la protection accordée aux renseignements confidentiels sur les clients.

Les personnes autorisées à prendre connaissance des renseignements seraient assujetties à la loi et quiconque divulguerait illégalement des renseignements se rendrait coupable d'un délit punissable sur déclaration sommaire.

Je conclurai en disant que ces modifications seront très utiles aussi bien aux Canadiens qu'aux gouvernements fédéraux qui sont à leur service. Elles assureront un meilleur service et élimineront du travail et des tracasseries inutiles dans les contacts avec les ministères. Elles élimineront aussi beaucoup de difficultés pour les clients qui reçoivent des versements erronés.

En outre, elles se traduiront par des économies pour le gouvernement du Canada et, parfois, par des recettes accrues. Enfin, elles permettront au gouvernement de mieux faire régner la justice au Canada.

Pour toutes ces raisons, j'estime que la Chambre devrait appuyer ce projet de loi et l'adopter le plus rapidement possible.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, j'ai bien aimé l'intervention du député de Winnipeg—Sud. Il a raison de faire remarquer qu'il s'agit en réalité d'un projet de loi omnibus qui couvre beaucoup de terrain en ce qui concerne nos programmes sociaux. Je reconnais comme lui que nous sommes en plein XX^e siècle.

J'apprécie en particulier ce qu'il a dit à propos du ministère des Anciens combattants. Nous ne devons pas plonger dans la misère les anciens combattants qui sont allés à la guerre pour notre pays, surtout au moment où nous nous apprêtons à célébrer l'an prochain le 50^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les dispositions du projet de loi à cet égard sont très substantielles.

Je voudrais essayer d'étoffer davantage. Nous sommes tous ici pour tâcher de proposer des idées visant à rendre meilleurs et plus efficaces les programmes et les projets de loi dont nous sommes saisis. Nous siégeons tous ici avec cet objectif commun.

Le député a parlé d'efficacité en tâchant de montrer que les programmes seront plus efficaces grâce à l'exploitation des ressources technologiques. Il n'y a sûrement personne à la Chambre qui s'y oppose.

Je n'ai aucune hésitation non plus à appuyer les dispositions relatives à l'accès aux renseignements, si l'on me donne l'assurance que cela ne dépassera pas les bornes. Le député a abordé plusieurs points. Il a notamment parlé brièvement du régime de l'assurance-chômage, mais sans vraiment entrer dans les détails. Si nous devons proposer des idées, nous devrions parler de certaines idées substantielles que le député pourrait suggérer pour permettre à notre pays de faire des économies à même l'assurance-chômage.

• (1255)

Le Parti réformiste du Canada a déclaré que ce programme devrait être établi sur une base actuarielle solide, que ce devrait être un véritable régime d'assurance qui permettrait à l'État d'économiser environ cinq milliards de dollars dans son application à sa clientèle. Que le député approuve ou non cette idée, j'aimerais qu'il nous dise quelles idées il aurait à proposer afin de faire économiser de l'argent au régime d'assurance-chômage et aux Canadiens.